

Sujet : [INTERNET] NON au projet des QUATRE VENTS sur les communes de Balledent et Châteauponsac

De : Jean Pierre KORMOS <jp.kormos@orange.fr>

Date : 25/11/2021 20:14

Pour : pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr

A l'attention de Monsieur le Président de la Commission d'Enquête,

Je vous prie de bien vouloir noter que je m'oppose à ce projet qui va conduire à détériorer un peu plus les paysages de cette belle région que je visite régulièrement.

Les inconvénients pour les riverains sont nombreux:

- plus d'attractivité
- effondrement de la valeur immobilière
- nuisance sonore
- nuisance visuelle y compris la nuit
- mise en danger de la santé des hommes (ceci est maintenant reconnu par un tribunal) mais également des animaux domestiques
- destruction de la biodiversité
- mise en danger de la cohésion sociale dans les communes concernées

Tout cela pour produire une électricité intermittente, aléatoire et non stockable à un prix exorbitant qui appauvri le Français moyen mais enrichi quelques fonds de pension étranger et la filière Allemande de l'éolien.

Trois questions sur les documents présentés:

- le rapport concernant la biodiversité fait état d'un grand nombre de contacts pour les oiseaux et les chauves souris avec une période du 18/04/2018 au 9/10/2018 pour les relevés, sachant que les hivers sont de moins en moins rigoureux

pourquoi n'y a t'il pas de relevé durant la période manquante alors qu'il est envisagé de démarrer les travaux durant cette période?

- l'expertise acoustique page 42 de 91 indique des niveaux de puissance sonore pour les matériels envisagés, pourriez vous m'indiquer les conditions et hypothèses prises en compte pour le calcul de ces chiffres?

- dans le document Généralités faisant état de la maîtrise foncière par le futur exploitant, pourquoi certaines parcelles concernées par le survol, ne font elles pas l'objet d'un accord avec les propriétaires ?

Alors qu'il s'agit d'une servitude exemples pour E1 parcelle 114, pour E2 parcelles 201,202,203,204.....

Dans l'attente de vos réponses à mes questions, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Pierre KORMOS

Lieu dit Bouteilles

46700 CASSAGNES